

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Labayle à M. Etchegaray ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Réalisation d'un pôle rugby sur le complexe sportif des Hauts de Bayonne – Demandes de subventions.

Dans le cadre de sa politique sportive et d'aménagement du territoire, la Ville de Bayonne a développé depuis de nombreuses années sur le quartier des Hauts de Bayonne, avenue de Plantoun, un vaste complexe omnisports dédié aux pratiques sportives scolaires et au sport amateur.

Ces aménagements, associés à l'action quotidienne du mouvement associatif et de l'Education nationale, ont permis d'ancrer dans le quartier un large éventail d'activités sportives accessibles aux jeunes et aux moins jeunes.

L'Association Sportive Bayonnaise, qui utilise provisoirement des locaux dans l'ancienne piscine Sainte-Croix, s'inscrit pleinement dans cette démarche en développant une activité rugby auprès de nombreux jeunes du quartier, mais aussi en portant un projet ambitieux autour du rugby féminin.

Afin d'accompagner son action, la Ville de Bayonne entend doter l'Association Sportive Bayonnaise d'un véritable pôle rugby sur la rive droite.

Celui-ci comprend :

- un terrain de rugby en synthétique dernière génération de 95 m x 65 m homologué pour les compétitions en divisions fédérales masculines et championnats de France divisions féminines ;
- un bâtiment de 562 m² comprenant une partie club house / salle de réception de 226 m² et une zone bureaux complétée de 4 vestiaires et divers locaux techniques et de stockage de 336 m².

Cet ensemble, d'un montant global estimé à 2 300 000 € HT, permettra de créer dans le quartier des Hauts de Bayonne un lieu de vie ouvert, accessible non seulement à l'Association Sportive Bayonnaise mais aussi, aux centaines d'élèves présents dans les établissements scolaires de la rive droite de Bayonne. La section rugby du collège Albert Camus sera également positionnée sur cette installation.

Ce projet global peut bénéficier de subventions de la part des partenaires de la ville.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires financiers (Etat, région Aquitaine, département des Pyrénées-Atlantiques, ...).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.